

Réfléchir aux solutions pour améliorer la mobilité des personnels dans l'académie, mais aussi l'attractivité des départements ruraux.... Ce groupe de travail est une première réponse suite aux différentes interventions du SE-UNSA tant au niveau académique que de l'ORNE (dans les CT et CDEN, la presse) et précisément sur les SURNOMBRES dans certains départements de notre académie ... **Ce mercredi 20 février 2013 s'est tenu ce Groupe de travail académique de CAEN sur la mobilité des personnels 1^{er} degré.**

Compte rendu GT 20-02-13

Synthèse des stagiaires Affectations des stagiaires PE à l'issue de leur année de stage

	PES	M2 concours 2013 (1) ¾ tps classe	M1 Concours 2013(2) Etudiants préparant M2
SEPT 2013	T1	stagiaires	M2 admissibles 1/3 tps classe
SEPT 2014	T1	stagiaires	M2 (mi-temps)
SEPT 2015	T1	T1	M2 (mi-temps)

Constat :

1. Le département de l'Orne n'est pas attractif, le flux de personnels à l'intérieur de l'académie est insuffisant.
2. La mutation pour rapprochement de conjoint est quasi impossible :

Dans le département 61, 1 pers demande à se rapprocher de son conjoint depuis 7 ans, 2 depuis 6 ans, 2 personnes depuis 5 ans, 18 personnes depuis 4 ans...

Les conclusions après échanges : Trois leviers sont utilisables pour donner de la fluidité aux échanges : A l'interne dans l'académie il faut changer les volumes, en injectant plus de stagiaires dans l'Orne pour créer un appel d'air et donc de l'espérance pour ceux qui souhaitent sortir du département.

1- Augmentation du nombre de stagiaires formés dans l'Orne,

Si au Se-unsa il nous a paru injuste de changer les règles en cours d'année, jusqu'ici les stagiaires étaient affectés dans le département où ils avaient été formés. Nous avons donc proposé d'augmenter le nombre de PES 2013/2014 dans l'Orne débloquent ainsi la situation et permettant de trouver un compromis acceptable pour tous et notamment l'Orne ses écoles, ses personnels.

Mr le Dasein de l'Orne annonce un chiffre de 35. (Rappel 18 en 2011, 27 en 2012)

2- A la sortie du concours 2013(1), un nombre important de PES ira dans l'Orne.

L'administration devra informer les prochains lauréats au concours lors de leur admission qu'ils seront affectés dans un des trois départements quel que soit le lieu de formation pendant l'année de stagiaire. Nous demandons de penser la communication dans l'arrêté de nomination. Lors de la titularisation, s'il n'y a pas de poste vacant dans le département de formation, le stagiaire sera susceptible, au

regard de l'article 12 du décret n°90-680 du 1er août 1990 en vigueur, d'être affecté dans un autre département. « M. est nommé professeur des écoles stagiaire de l'académie de Caen et affecté pour sa durée de formation dans le département du Calvados. »

3- INEAT/EXEAT : Connaissant le nombre de PES injectés dans l'Orne en septembre 2013, on ouvre pour l'Orne les l'EXEAT-inéat vers le Calvados et la Manche et ceci dès juin 2013.

Les avancées sont donc significatives ! Loin de nous de nous attribuer tout le mérite mais ... au SE-UNSA nous savions que l'administration nous avait entendu sur le problème récurrent des surnombres et qu'au titre de l'équité il faudrait bien trouver l'équilibre ! Ce ne fut pas aussi facile pour le syndicat majoritaire, précisément du Calvados qui sans nos interventions aurait bien campé dans son confortable près-carré...

Nous suivrons donc de près ce dossier.